



LE POLITIQUE.

SOMMAIRE. — Bruit de la mort d'Eraso, chef de la faction navarraise. — Acceptation de la présidence du ministère espagnol par le général Alava. — Dispositio hostile de l'Andalousie envers la royauté. — Confrontation de Fieschi et de Pépin. — Arrivée des souverains du Nord à Tœplitz. — Congrès médical à Bruxelles. — Nouvelles diverses.

ANGLETERRE.

Londres, le 29 septembre. — La duchesse de Kent et la princesse Vittoria ont quitté hier Londres pour se rendre à Cantorbéry, où L. A. R. ont dû dîner et passer la nuit, ils arriveront à Ramsgate cet après-midi. Elles ont été reçues à leur passage à Rochester par les acclamations du peuple qui s'empresait autour de leur voiture.

— Nous apprenons que le roi Léopold est arrivé à Ramsgate.

— L'élection du lord-maire a eu lieu aujourd'hui; l'ancien magistrat qui remplissait ces fonctions a été remplacé par l'alderman Copeland.

— Sir George Shee, qui avait été chargé d'une mission spéciale près le roi des Belges, est depuis dimanche de retour à Londres; il a laissé à Bruxelles sir George Hamilton comme chargé d'affaires, jusqu'à ce que la nomination du nouveau ministre d'Angleterre soit publiée par la Gazette.

FRANCE.

Paris, le 30 septembre. — Le journal ministériel contient les nouvelles suivantes d'Espagne: « On annonce qu'Eraso, le chef de la faction navarraise, qui avait le plus d'influence, est mort le 22.

» A Valence, les urbains ont rétabli l'ordre dans la journée du 20. Le comte d'Almodovar, qui avait été forcé de se cacher, a repris ses fonctions. La junte du gouvernement est dissoute.

» A Carthagène, le général Valdez et le gouverneur ont été contraints de se réfugier chez le consul de France.

» Murcie et Lorça ont suivi le mouvement révolutionnaire.

On écrit de Madrid, 23 septembre:

» Le ministère n'est pas encore complet; mais la pensée ministérielle est bien connue. Le choix de Palafox, de Quiroga, de Chacon et autres pour des emplois importants est un pas très-significatif.

» Le général Alava a accepté la présidence; on parle de la nomination prochaine de M. Facundo Infante au ministère de la guerre, et de celle de M. Gonzalez à la justice.

» Le gouvernement en réponse à la notification du changement de ministère et de la nomination de M. Mendizabal, a reçu l'expression des dispositions encourageantes pour lui manifestées par Saragosse, Valence, Albacette, Cuença, Ciudad-Réal, Badajoz, Caceres, Valladolid, Salamanque, Soria,

Avila, Léon, Ségovie, Santander et Alicante. La nomination de M. Mendizabal a produit dans ces villes, les seules dont on ait pu recevoir des nouvelles depuis cet événement, une impression favorable. M. Mendizabal vient de charger le général Quiroga, de se porter au-devant de las Navas, et l'on pense que ce brave général ralliera à son drapeau les soldats égarés. Le député Miguel Chacon et le secrétaire intime du ministre lui sont adjoints. Le général est parti en poste hier à cinq heures du soir. A Saragosse, encore agitée et livrée à l'effervescence, le ministre vient d'envoyer le héros même de Saragosse, Palafox, dont le nom seul doit lui rallier les sympathies de la province. Enfin il a nommé le général Cordova commandant en chef de l'armée de réserve en Gallice.

» Un fait grave vient d'être à l'instant signalé; il confirme la disposition hostile de l'Andalousie. Le mot *reale* (royale) était effacé sur la diligence arrivée aujourd'hui de Grenade; les boutons de la veste du conducteur, sur lesquels se trouvait aussi le mot *reale*, avaient été arrachés. C'est là un symptôme qui donne à penser aux amis de la royauté.

» La défection qui s'est mise dans les rangs de la division du général Latre était prévue.

» M. Mendizabal a expédié un courrier à Lisbonne pour demander l'entrée en Espagne, dans le plus bref délai, de 6,000 hommes d'infanterie et 800 chevaux. Il paraît qu'un courrier parti le même jour pour Londres est chargé de dépêches qui demandent la livraison d'un grand nombre de fusils destinés à armer les recrues et la garnison même qui n'ont pu jusqu'ici agir, manquant d'armes. La même demande a été faite à Lisbonne. Il est à désirer que ces fusils soient livrés sans retard.

» Le projet de dissolution de la présentation nationale est entièrement abandonné. Pour pouvoir convoquer une chambre nouvelle, il faudrait imposer une nouvelle loi d'élection, et de semblables mesures, dans des circonstances si critiques, ne pourraient être prises sans compromettre l'establi-
tuto real.

— La Gazette de Madrid contient un article qui a pour but de repousser les insinuations faites au sujet du silence gardé sur la France par M. Mendizabal dans son manifeste lorsqu'il cite avec prédilection l'exemple de l'Angleterre.

« Ce silence, dit la Gazette, ne pouvait signifier qu'en France il n'y avait ni droits ni crédit public. Toutefois, personne n'ignore que les garanties et le

crédit public sont des institutions récentes en France, tandis qu'elles existent depuis un siècle et demi dans la Grande-Bretagne. Les nations vivent sous l'empire des faits; et lorsqu'un homme d'état a besoin d'exemples, il est naturel qu'il les cherche dans les pays où les institutions sont les plus anciennes et où elles ont produit les effets les plus remarquables. »

Le roi n'est point encore parti pour Fontainebleau comme on l'avait dit.

— M. Pépin, depuis sa seconde arrestation, a été plusieurs fois confronté avec Fieschi, en présence des membres de la chambre des pairs chargés de l'instruction.

On assure que l'espèce de domination que Fieschi avait déjà paru exercer sur tous ceux qui sont poursuivis comme ses complices s'est encore révélée, dans cette confrontation, d'une manière énergique. M. Pépin, qui était resté jusque là calme et plein d'assurance, a, dit-on, pleuré abondamment lorsqu'il s'est trouvé en face de Fieschi et a entendu ses déclarations. Quant à Fieschi, son sang-froid, son impassible précision, sa merveilleuse facilité à tout expliquer, les ressources de son esprit et de son langage, sa contenance imperturbable, sont un objet d'étonnement continu pour les magistrats instructeurs. On sait, au surplus, le fonds qu'il faut faire sur ses déclarations si assurées, et déjà cependant plusieurs fois contradictoires.

— La Quotidienne déclare que, puisque cela lui est interdit, elle ne proclamera plus les droits de Henri V, elle ne parlera plus de Louis-Philippe, plus du principe du gouvernement de juillet, plus de la charte de 1830, puis elle ajoute que le champ qui lui reste est encore assez vaste.

— La nommée Marie-Antoinette, jeune domestique, âgée de 25 ans, vient de s'asphyxier par le gaz carbonique, dans la maison de ses maîtres, rue des Arcis, 31. Lorsqu'à sept heures du matin on est entré dans sa chambre, on l'a trouvée couchée sur son lit, et conservant encore un reste de vie. Deux docteurs en médecine, MM. Monneret et Goudret, appelés par M. le commissaire de police du quartier des Lombards, lui ont sur le champ prodigué les soins les plus empressés: ce fonctionnaire lui-même ne l'a pas quitté un seul instant; mais tous les moyens usités en pareil cas ont été inutiles; Antonine a succombé à neuf heures du soir, après une agonie effrayante qui a duré quatorze heures.

Cette jeune fille d'une beauté remarquable, en-

CHRONIQUE JUDICIAIRE DE PARIS.

Ce n'est point la rivalité d'industrie qui met en présence Mlle. Mesnard, tireuse de cartes, et M. Issautier, vieillard distingué, breveté de S. A. R. le grand duc de Bade et autres princes. Mlle. Mesnard n'a point brisé l'instrument du défendeur, ou le défendeur déchiré les cartes de son adversaire. Des intérêts plus graves, plus sacrés, appellent les parties aux pieds de la justice.

Mlle. Mesnard paraît avoir pour principe, que l'intervention de l'autorité civile n'est pas nécessaire pour cimenter les liens de l'amour, aussi confesse-t-elle sans rougir la naissance successive de plusieurs enfants, que les romains appelleraient *vulgo quositi*. Nonobstant ces accidents de sa vie aventureuse, elle n'en a pas moins la prétention de s'offrir à la justice comme un modèle de morale pratique.

Un de ces enfants de l'amour, la demoiselle Caroline, jeune fille de six ans, d'une charmante figure, est l'objet du procès actuel.

A l'appel de la cause Mlle. Mesnard, vêtue d'une robe de deuil qui fait vivement ressortir les 45 ou 50 ans qui ont ridé son front, les yeux gros de larmes disposées à s'épancher, se place derrière M. Luneau, son conseil: elle est suivie de ses partisans, tous écuier du Cirque de M. Garnier, et assistée d'une dame vêtue d'une robe noire, et dont la figure caractéristique n'équivaudra pas, pour la demoiselle Mesnard, à un certificat de moralité.

En face, M. Issautier, soutenu par Mlle. Caillaud, chanteuse de carrefour qu'il accompagne sur sa vielle, a pris place auprès de M. Pouponneau, son avoué.

M. Luneau expose que sa cliente, a confié aux soins de M. Issautier, et sous la surveillance de Mlle. Caillaud, sa fille Caroline; que cet enfant, au lieu de recevoir l'éducation musicale promise, a sans cesse sous les yeux l'exemple d'une pro-

fonde immoralité; que sa mère prévenue par des amis, a dû réclamer son enfant. M. Issautier veut retenir cette jeune fille malgré les justes exigences de la mère. Il conclut à ce que le sieur Issautier soit tenu de remettre immédiatement à la demoiselle Mesnard, la jeune Caroline, à peine de 400 francs par chaque jour de retard à exécuter le jugement.

M. Pouponneau se lève pour M. Issautier.

Mme. Caillaud: M. le président, je désire parler; qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son: à beau mentir qui vient de loin. Mlle. Mesnard n'est pas un ange de vertu, car la manufacture des enfants trouvés, à Bordeaux, est dépositaire de plusieurs de ses ouvrages, nés d'auteurs anonymes. Bref, n'en parlons plus, elle nous a signé sur un papier timbré un engagement par lequel elle nous confiait Caroline pendant quatre ans, pour lui apprendre à jouer de la vielle, à chanter et à se mettre à l'abri des revers de la fortune. Nous l'avons fait. Aujourd'hui que Caroline sait quelque chose, on veut nous la retirer: ce n'est pas juste, n'est-il pas vrai? si elle veut son enfant nous le lui rendrons; car les prérogatives de mère, c'est toujours sacré quand même.... Qu'elle nous paie alors 200 fr. pour nos dépenses faites. Il est vrai qu'un jour Mlle. Mesnard nous dit: « Tenez, j'ai vendu à des écuers, Caroline, pour 400 fr., il y aurait moyen de nous accommoder, je suis enceinte, prête d'accoucher, vous me rendez Caroline, et je vous donnerai mon nouveau-né. — Plus souvent votre nouveau-né, il ne sait pas jouer de la vielle. Nous ne voulons pas de son nouveau-né. »

Après cette plaidoirie, débitée avec un inconcevable aplomb, et avec une volubilité et une abondance de paroles, bien plus faciles à comprendre, Mme. Caillaud se rassied, et promène sur l'auditoire un long regard de satisfaction. Le tribunal,

Considérant que le traité d'apprentissage fait entre les par-

ties est valable; que d'ailleurs la jeune Caroline est environnée par les défenseurs, de soins qui lui manquaient chez sa mère; ordonne qu'elle continuera à demeurer auprès du sieur Issautier et de la demoiselle Caillaud.

— Moreau, déjà condamné plusieurs fois pour vol, avait encore à répondre aujourd'hui à une inculpation du même genre.

La plaignante: C'est donc pour vous dire que j'étais dans ma loge, et que je causais avec Monsieur, d'amitié, sans conséquence, comme qui dirait, pour jaser... et voilà que tout-à-coup je vois que je ne vois plus une cuiller qu'était sur une chaise dont j'avais fait de la bouillie avec au petit de ma sœur qui a quinze mois, dans une casserole de terre (On rit.) Et que ça n'est pas risible du tout, et que je demande une éclatante réparation.

Moreau: C'est stupéfiant!... mais je vais confondre d'un mot l'imposture de Madame... Où était la cuiller?

La plaignante: Sur une chaise de paille fraîchement rempaillée avec encore de la bouillie au manche.

Moreau: C'est stupéfiant! Eh bien! comment ça se peut-il, puisque j'étais assis sur la chaise?... Vous voyez donc qu'on m'accuse à faux... Mais encore une question: quelle heure était-il?

La plaignante: Deux heures et demie.

Moreau: Eh bien voilà où je vous prends dans le flagrant délit, vu que trois heures sonnaient quand je suis entré chez Madame.

La plaignante: Tiens, est-ce que je sais moi! N'y a pas de cadran solaire dans ma loge; que je n'ai que la montre de mon mari dont le verre est cassé.

Le tribunal condamne Moreau à quinze mois de prison.

Moreau: C'est stupéfiant, parole d'honneur.

tretenait depuis deux ans des liaisons intimes avec un homme d'un caractère violent, qui plusieurs fois l'avait menacé de lui donner la mort. Les mauvais traitemens qu'elle en éprouvait lui avaient fait chercher des consolations auprès d'un jeune homme de son voisinage, sans toutefois rompre ses relations avec son premier amant. A la veille de quitter la maison de ses maîtres, Antonine résolut d'exécuter ce fatal projet qu'elle avait conçu depuis longtemps. Elle y fut déterminée surtout par la crainte d'être la cause d'un conflit sanglant entre les deux rivaux.

Dans la nuit de mardi à mercredi dernier, vers une heure du matin, des malfaiteurs se sont introduits chez le curé de Bourdeix (Dordogne), M. Pruniéras, qui était profondément endormi. Réveillé par un coup violent porté sur sa tête avec un instrument tranchant qui lui a fait une grave blessure, M. Pruniéras sent au même instant un pistolet appliqué sur sa figure, et dont la détente est aussitôt lâchée. Heureusement, l'amorce seule prend feu. Le curé appelle alors son jeune domestique, couché près de lui dans la même alcôve, mais ce dernier ne répond pas. Pour l'empêcher de crier, un des assassins lui avait violemment comprimé la gorge, et il s'était évanoui.

Rassemblant toutes ses forces, M. Pruniéras se jette hors de son lit, saisit une canne dans laquelle était un fleuret, et tente, mais vainement, dans l'obscurité, d'atteindre ses adversaires. Une seconde fois, un pistolet est dirigé sur lui, mais une seconde fois aussi l'amorce seule est brûlée. Le curé se précipite aussitôt dans une chambre voisine, referme la porte sur lui, ouvre la croisée, s'élance d'une hauteur de plus de douze pieds, et, malgré une forte foulure qu'il s'est faite en tombant, malgré la blessure qu'il a reçue à la tête, et dont le sang coule abondamment, il se traîne à travers sa cour et le cimetière et parvient enfin à atteindre la maison la plus voisine.

Pendant ce temps, les voleurs, effrayés par le bruit et par les cris au secours, avaient ouvert la croisée de la chambre du curé qui donne sur la voie publique, et avaient abandonné la maison. Le maire survint alors, suivi d'une grande partie des habitans du village. Toutes les portes du presbytère étaient fermées, on appliqua une échelle à la croisée d'une chambre, et l'on pénétra dans la maison. Elle fut visitée avec soin, et le maire reconnut que rien n'avait été soustrait, et qu'il n'y restait plus que le jeune domestique, dont l'évanouissement durait encore et que les assistans crurent mort. Tout le monde alors abandonna la maison pour aller porter des soins au curé, dont l'état donnait de vives inquiétudes. Les portes furent refermées avec soin, mais les croisées restèrent ouvertes.

Quelques instans après, des personnes qui passaient aperçurent de la lumière dans la chambre qui avait été abandonnée. Pensant que c'était le domestique qui s'était levé, elles voulurent aller voir comment il se trouvait. Il fallait faire le tour de la maison pour atteindre la porte, et lorsqu'on y arriva, la lumière avait disparu. Le secrétaire du curé était ouvert; un tiroir était placé au milieu de la chambre, et l'argent qu'il contenait avait été enlevé. Le domestique n'était plus dans la chambre; on le trouva caché dans un grenier à foin. Il raconta qu'en revenant à lui, il avait aperçu plusieurs hommes qui fouillaient le secrétaire de son maître, et dont un avait une chandelle à la main. Il avait alors sauté de son lit et s'était enfui.

Les voleurs, voyant la cure abandonnée, étaient revenus consommer le vol. L'échelle, oubliée à la croisée, leur servit à s'introduire de nouveau dans la chambre. Ils ont pris une somme de trois cents francs.

Le procureur du roi s'est transporté sur les lieux; un individu a été arrêté, et on espère être bientôt sur la trace de tous les coupables. Ce crime, d'ailleurs, ne paraît se rattacher à aucune association de malfaiteurs.

Il existe à Saint-Omer un homme bien singulier et que le tribunal correctionnel de cette ville avait condamné par jugement du 12 juin 1834, à six mois de prison pour fait de vagabondage. Cet homme est poète et ne manque pas de talent; mais ce qui ajoute à l'intérêt qu'il inspire, c'est qu'il appartient à une des plus brillantes célébrités littéraires, à Mme. Desbordes-Valmore, dont il est le frère. Il a subi sa peine et vit aujourd'hui d'une modeste pension que lui fait sa sœur. Le poète Desbordes n'a commis dans sa vie aucune bassesse, et l'on ne peut lui reprocher que son penchant irrésistible à la boisson, qui lui a valu déjà plusieurs condamnations.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 1^{er} OCTOBRE.

M. Van Hoobroek Van Mooreghem, ancien membre et président d'âge du sénat, a été nommé,

par arrêté du 27 septembre, chevalier de l'ordre de Léopold.

Nous devons à notre police municipale une découverte importante, qui contribuera quelque peu à rassurer le public à l'entrée de l'hiver au sujet des vols nombreux qu'on pouvait craindre de voir continuer cette année. Hier, dans l'après-midi, l'agent Coenraet a trouvé dans une maison de la rue du Miroir, et dans une autre maison de la rue des Capucins, toutes deux latérales de la rue Haute, des dépôts d'objets provenant de vols commis dans cette ville. Ces objets consistent en étoffes de coton, toiles, dentelles, bonneterie, etc., outre une somme assez forte en or. Cinq individus habitant ces maisons, ont été arrêtés. Une femme, qui passait pour être la recelleuse principale de ces objets volés, a réussi à se soustraire à la police que cette importante découverte n'en a pas moins mise sur la trace des derniers vols commis avec tant de hardiesse, dans plusieurs magasins.

L'institut des beaux-arts pour contribuer à l'ornement des fêtes de septembre, a ouvert dès les premiers jours son exposition de tableaux à l'hôtel de ville. Et quoique la masse des étrangers fût appelée à des plaisirs de toutes espèces, les amateurs de peinture s'empresèrent de venir visiter le salon pour se ranger parmi les souscripteurs qui s'intéressent à cette société. Chacun apprendra sans doute avec plaisir le choix que vient de faire l'assemblée des artistes pour la lithographie à laquelle donne droit une inscription.

C'est le charmant intérieur de ville, peint par M. Bossuet, que la commission est chargée de faire dessiner avec le plus grand soin. Les lithographies si recherchées des expositions antérieures sont un sûr garant de la réussite de celle-ci, et les productions remarquables qui embellissent le salon assurent bonne chance aux sociétaires lors du tirage au sort des tableaux, qui aura lieu dans la quinzaine. (Libéral.)

Le vent a soufflé, hier soir, avec tant d'impétuosité, que plusieurs cheminées de maisons situées dans le haut de la ville ont été renversées.

Décidément les beaux produits de la fabrique de drap de M. F. Biolley et fils, qu'on remarque à l'exposition industrielle entreront dans notre consommation. M. Gouverneur, tailleur du roi s'est empressé, de devenir acquereur d'une partie de ces belles qualités parmi lesquelles on remarque les draps cachemirs pour amazone, draps de soirée noir et pensée, double tissu, bleu foncé, fin fauéc de Londres, les écarlates et draps de cour bleu du roi. Ce magasin réunit évidemment en ce genre les articles de premier choix.

La comète de Halley, depuis peu de jours, a pris un accroissement de lumière assez considérable; d'après les renseignements recueillis à l'Observatoire, elle était, l'avant dernière nuit, très-visible à l'œil nu. Vers dix heures du soir, on pouvait l'apercevoir déjà, au moyen des lunettes, à travers les vapeurs épaisses qui bordaient l'horizon; et, vers le milieu de la nuit, on la distinguait fort bien sans le secours des instrumens. Elle se présentait avec un éclat à-peu-près égal à celui d'une étoile de Gémeaux, de quatre à cinquième grandeur, au-dessus de laquelle elle se trouvait. La partie que l'on peut considérer comme le noyau, ne se trouve pas au centre de la nébulosité, qui est très-grande et dont la forme est du reste assez irrégulière. La comète atteindra bientôt le maximum de son éclat; elle se trouve actuellement éloignée de douze millions de lieues environ, c'est à dire, le tiers à peu près de la distance du soleil. Elle continuera à se rapprocher de nous jusque vers le 6 du mois prochain; elle traversera ensuite la partie inférieure de la Grande Ourse; et, comme les étoiles circumpolaires, elle ne quittera plus notre horizon pendant plusieurs jours. (Union.)

M. le lieutenant-colonel du génie de Paydt a passé à Mons, le 26 de ce mois, se rendant dans la Vendée, où il va examiner les routes stratégiques exécutées par l'armée, afin de juger jusqu'à point et dans quelles circonstances il serait avantageux d'occuper nos soldats à des travaux analogues.

Parmi les objets intéressans de l'exposition on remarque la *Cuisse de sûreté*, dite *Coffre-fort en fer battu*, présentée par M. Josse Buys, serrurier, fait par son fils garantissant non seulement l'argent et les effets contre les voleurs; mais les parchemins et papiers contre l'incendie, étant en double platines, entre doublées de sable.

On écrit de Gand, 30 septembre: « La plupart des administrations locales de notre province viennent, à ce qu'il paraît, de recevoir par la voie de la correspondance officielle du gouvernement le prospectus d'un ouvrage que M. S. Willeumier, chef de division au gouvernement provincial de Namur, se propose de publier vers la mi-décembre, sous le titre de: *Annuaire administratif pour l'an 1836*,

à l'usage des fonctionnaires du royaume de Belgique. »

Une ligne télégraphique particulière va être établie entre Anvers et Lille; déjà des acquisitions de terrains ont été faites à cet effet et les travaux préliminaires à son exécution a commencé.

On nous assure que, par une mesure générale, prise il y a peu de jours, M. le ministre de la guerre a refusé aux officiers du grade de lieutenant et de sous-lieutenant la permission de contracter mariage. (Courrier de l'Escout.)

On assure que les demandes pour les places de professeurs que la réorganisation des universités de l'état va ouvrir dans quelques semaines, sont en grand nombre que le ministre de l'intérieur en a été épouvanté. Ce nombre monterait à plus de 600, si tous les pétitionnaires ne se faisaient pas illusion sur leur capacité, si tous étaient dignes du professorat, la Belgique ne pourrait que s'enorgueillir de posséder tant de savans. Mais nous savons qu'on se tromperait à y croire. Parmi les pétitionnaires figurent une foule d'ignorans, dans toute la force du terme; il en est même qui avouent ingénument n'avoir jamais fait d'études; mais tous parlent complaisamment des trésors de leur expérience et de l'efficacité des nouveaux systèmes inventés par eux. (Journal des Flandres.)

Le nommé Théophile Jamotte vient d'être renvoyé, par ordonnance de la chambre du conseil, devant la chambre des mises en accusation, du chef d'avoir, par des placards affichés à Bruxelles, excité directement les citoyens et habitans de la Belgique à commettre un attentat dont le but était de détruire ou de changer le gouvernement, et à s'armer contre l'autorité royale. Le nommé Charles Choltiaux, géomètre, ex-employé au cadastre, arrêté sous la prévention de complicité, a été renvoyé des fins des poursuites; il a été immédiatement rendu à la liberté.

Dans la troisième séance du congrès médical, qui a eu lieu le 26, M. le docteur Fallot a demandé que le congrès manifestât le vœu que la responsabilité médicale et l'habileté des tribunaux pour en connaître soient expressément déterminées par la législation.

M. Lebeau pense qu'une loi de l'espèce de celle à laquelle tend la proposition de M. Fallot est extrêmement difficile, si non impossible à établir, par la ligne de démarcation à trouver entre les faits qui peuvent être attribués à une fatalité, qu'aucun médecin ne peut espérer de conjurer toujours, et ceux qui résulteraient d'une négligence coupable en laissant manquer le malade des soins indispensables ou qui seraient la conséquence de l'ignorance de l'homme de l'art, ou de son intention de nuire. Il croit que les médecins doivent rester justiciables des tribunaux qui soumettent les questions médicales, comme on le fait dans toutes les questions de médecine légale, à des experts compétens qui ont à prononcer si le malheur arrivé est le résultat d'une fatalité ou bien la suite d'une négligence impardonnable ou d'une intention coupable.

M. Fallot insiste de nouveau sur l'opinion qu'il a émise, que les tribunaux ne peuvent s'immiscer dans ce qui a rapport à la question scientifique, et pense que s'ils agissent, ils ne doivent que rechercher l'intention sur laquelle seulement pourrait porter l'instruction.

La proposition de M. Fallot étant mise aux voix, plusieurs membres se lèvent pour demander son développement et la remise du vote à la prochaine séance.

M. Fallot développe sa proposition de la manière suivante:

« Le congrès médical, considérant que la question de savoir jusqu'à quel point les médecins sont responsables des fautes qu'ils commettent dans l'exercice de leur profession, est compliquée et abstraite;

« Considérant que l'abandon fait jusqu'à ce jour, aux tribunaux, de l'appréciation des cas où la responsabilité médicale est engagée, a donné lieu à une jurisprudence très variable et à des arrêts contradictoires;

« Considérant que si, d'une part, il serait impossible d'écrire dans la loi la non-responsabilité des médecins et de les absoudre d'avance de toutes les suites que pourrait avoir, sur le sort de leurs malades, leur conduite quelle qu'elle soit, d'une autre il serait exorbitant de les poursuivre pour ignorance, faits de doctrine ou de pratique, et quand ils ont agi suivant leurs lumières et leur conscience; qu'ainsi, s'il est juste de traduire devant les tribunaux les médecins qui, par une application coupable de l'art, faite de propos délibéré, et de criminelles intentions, en cas de captation, prévarication, dol ou fraude, ou par des prescriptions intempestives, faites dans un état d'ivresse, de préoccupations d'esprit, d'inattention, par défaut de soins, négligence grave, abandon, ont causé du préjudice à leurs malades, il serait

surde de vouloir les faire poursuivre, comme cela s'est vu (en invoquant les articles 1381 et 1382 du code civil, et 319 et 320 du code pénal), du chef d'impéritie, fautes involontaires, erreurs hors de prévoyance, accidents hors du calcul, par la raison que les tribunaux sont incompétents pour juger de l'habileté des médecins et de l'opportunité de leurs prescriptions;

« Considérant que la solution de cette question n'intéresse pas moins la dignité du corps que l'intérêt de la science, émet le vœu qu'elle soit soumise à la législation est fixée par une loi.

Après ce développement, la proposition de M. Fallot est mise aux voix et adoptée.

Après une assez longue discussion, l'assemblée, par le président, a déclaré émettre le vœu qu'un conseil de salubrité publique se formât à Bruxelles, et qu'une académie de médecine soit instituée.

Dans la séance du 28, un membre a fait connaître à l'assemblée qu'un particulier de cette ville, mu par des considérations philanthropiques, met à la disposition du congrès une somme de mille fr. destinée, à être donnée en prix à l'auteur du meilleur mémoire sur les mesures à adopter pour s'opposer à la propagation si rapide et si funeste, de la syphilis. Une autre somme donnée par la même personne couvrira les frais d'impression et de distribution de cet ouvrage. Une longue discussion à laquelle prennent part MM. Duguiole, Scutin, Bigot et Tallois, s'établit à ce sujet, et, sur la proposition du président, une commission est nommée à l'effet de rédiger les diverses questions que l'auteur du mémoire aurait à résoudre. Cette commission a dû présenter son rapport dans la séance qui a eu lieu hier à une heure.

LIEGE, LE 2 OCTOBRE.

L'agrandissement du format de ce journal et l'emploi fréquent du petit texte, qui nous met à même de donner autant de matières que les feuilles dont le format est plus grand que le nôtre, nous obligent à augmenter le prix de l'abonnement d'un fr. par trimestre. Ainsi, à dater du 1^{er} octobre, cet abonnement sera de 44 frs. pour trois mois, pris au bureau, et de 43 frs. par la poste.

On dit que M. Ernst, ministre de la justice, est depuis quelques jours dans notre ville.

— On écrit de Kalisch, 21 septembre: Les corps de la garde russe partent demain. Ils arriveront le 28 à Thorn et seront embarqués à Dantzig le 9 octobre. S. M. l'impératrice part le 23 pour Tœplitz. L'empereur ne partira que le lendemain.

Les troupes prussiennes partent aussi dans la journée de demain. (Gaz. d'Augsbourg.)

— On écrit de Tœplitz, 21 septembre: L'entrée de l'empereur a eu lieu avant hier 19; sa suite était composée d'une vingtaine de voitures. Il a été fort bien reçu par notre population. — Le prince de Metternich et le comte de Collovalat sont arrivés le lendemain avec leurs chancelleries.

Le roi de Prusse et sa famille arriveront le 25 de Breslau. Le roi doit rester ici pour prendre les eaux une quinzaine de jours de plus que sa famille.

LL. MM. l'empereur et l'impératrice de Russie arriveront le 27. On ne sait pas encore la durée de leur séjour ici. On croit que l'impératrice ira à Prague y passer quelques jours. Elle retournera à St. Pétersbourg par terre. — L'empereur retournera dans sa capitale par les provinces du sud. (Id.)

— On trouve les détails qui suivent dans une lettre particulière, écrite de Kalisch. L'auteur confirme ce qu'avaient déjà rapporté les feuilles allemandes:

« C'est le 14 septembre que les troupes prussiennes entrèrent dans le camp russe. Le roi vint alors se placer à leur tête et diriger en personne les évolutions. En face de Frédéric-Guillaume se trouvait l'empereur Nicolas devant le front de 50,000 Russes. Au milieu du camp est placé un pavillon qui sépare maintenant les deux armées, et devant lequel toutes les forces réunies ont défilé au cri de *vivat* et de *hourra*. L'impératrice a conduit elle-même les *gardes chevaliers*, et s'est acquittée de son rôle à la grande satisfaction de son père et de son époux.

« Quand un flatteur de la cour s'est approché d'elle pour lui dire: « Si votre majesté se présentait ainsi avec nous à la frontière française, il serait impossible que ce peuple si galant envers les dames nous refusât le passage » l'impératrice a sèchement répondu: « Sachez, monsieur, que les Français aiment leur patrie comme moi j'aime la mienne, et que ceux qui ne la soutiendraient pas contre l'étranger, seraient méprisables à mes yeux et aux yeux de mon mari. »

« Le soir du même jour, il y a eu représentation dans le nouveau théâtre. Les comédiens du roi, les danseurs espagnols, la riche décoration de la salle de spectacle, la supériorité de l'orchestre, les uniformes et les toilettes brillantes

des spectateurs, tout cela semblait si extraordinaire à Kalisch, que l'on se croyait transporté plutôt dans une ville de fées que dans le pays des Cosaques.

« Plus tard nous avons été témoins d'une splendide manœuvre militaire. Ce sont les régiments de Cosaques, surtout ceux des musulmans et des monts Oural, qui ont captivé toute notre attention. On a vu les cosaques de l'Oural s'élançant au milieu de monceaux de pailles incendiés, pour retirer des objets qu'on y avait jetés poursuivre à pied le cheval au galop, lui sauter trente à quarante fois de suite sur la croupe, et surpasser en quelque sorte sa célérité. Les cosaques musulmans se laissaient tomber hors de la selle, tête à terre, et se servaient en s'enfuyant au galop des flancs de leurs coursiers comme de rempart contre les balles de l'ennemi, se repliaient ensuite avec une rapidité égale pour tomber sur le dos de l'ennemi au moment où celui-ci se croyait sûr de la victoire.

« D'autres lançaient des dards sur leurs adversaires, et, ce qui nous sembla presque incroyable, arrêtaient le coup, moyennant une corde au bout de laquelle l'instrument était attaché, dans l'instant même où il allait frapper au cœur de l'ennemi. C'est sur le penchant d'une colline qui s'élève insensiblement en face du pavillon que ces exercices des Cosaques ont commencé. Les costumes asiatiques de ces hommes, leurs cris sauvages, qui ressemblaient à des hurlements de bêtes féroces plutôt qu'à de voix d'hommes, la fureur qui par suite de ce mouvement confus s'est emparée des combattants, tout ce spectacle était fait pour jeter l'étonnement dans l'esprit et le trouble dans l'âme des spectateurs.

— Une école d'instruction pour le service de santé de l'armée va être établie à Louvain. Le personnel sera composé d'un médecin principal, directeur des études; deux médecins de garnison, deux médecins de régiment et deux pharmaciens. Les élèves seront casernés comme ceux de l'école militaire. M. Fallot, médecin principal à Namur, est désigné pour le poste de directeur de l'école.

— Le *Journal de La Haye* a publié, il y a quelque temps, un article sur l'*institution du jury en France*. Un journal ministériel l'ayant reproduit, le *Messenger*, feuille ultra libérale le lui a reproché en disant que cet article était sorti de la plume impudente du *forçat libéré qu'un jury avait condamné à dix années de fer et à la marque*.

Voici ce que répond le *Journal de La Haye*, en faisant allusion à Libry-Bagnaio:

« Maintenant que nous comprenons de qui le *Messenger* a entendu parler; nous déclarons de la manière la plus formelle, que l'homme auquel on fait allusion est non seulement tout à fait étranger à l'article sur le jury, mais que jamais, même depuis la fondation du *Journal de La Haye*, il n'a pris la moindre part, ni directement ni indirectement à la rédaction de cette feuille. Nous ajouterons que l'on peut être certain qu'il y restera tout aussi étranger à l'avenir tant que ce journal sera, comme il l'est aujourd'hui, la propriété de personnes jalouses de l'honneur national.

« Cet individu qui avait su longtemps surprendre chez nous la religion des honnêtes gens, en se faisant passer pour une victime innocente des réactions politiques de 1815 en France, est entièrement démasqué aujourd'hui, et l'on ne trouverait plus un seul hollandais, à moins qu'il ne fût insensé ou vendu aux ennemis de son pays, qui voulut lui confier la défense des intérêts sociaux ou de la cause de la Hollande.

« D'ailleurs l'article sur le jury, dont l'auteur est compté parmi les juristes les plus distingués du pays, est rédigé dans un style décent et tel qu'il convient à l'homme bien élevé, à l'écrivain consciencieux qui veut instruire et non pas insulter, tandis que l'individu désigné par le *Messenger*, n'écrit qu'avec une plume trempée dans le fiel et est facile à reconnaître à son style de forcené.

« Nous apprendrons également au *Messenger*, qu'il tombe dans une étrange erreur en croyant que l'auteur du stupide écrit qu'il désigne sous le nom de *Manifeste contre-révolutionnaire*, soit un écrivain employé par le gouvernement hollandais.

Il se peut que la brochure intitulée *de Louis-Philippe et de la Dictature*, soit écrit dans l'intérêt d'un ministère, mais nous ferons remarquer au *Messenger*, qu'il suffit de l'avoir lue, cette brochure, pour être convaincu que ce n'est pas toutefois dans l'intérêt du ministère des Pays-Bas.

Du reste, il existe sur l'histoire de cette fameuse brochure *de Louis-Philippe et de la Dictature*, des détails très-curieux et très-positifs qui probablement ne resteront pas sans être publiés.

— Nous sommes vraiment dans le siècle des choses extraordinaires. Dernièrement, nous avons parlé d'un pantalon tissé sans couture; voici venir maintenant un sieur Thomas Huberty, cordonnier à

Pépinster, qui a confectionné une petite botte fermée de tous côtés, et sur l'extérieur de laquelle on ne remarque aucune couture. Des hommes du métier, ont reconnu que cette botte était réellement une œuvre de patience et d'habileté.

(Journal de Verviers.)

— On écrit de Flessingue, le 28 septembre:

« Nous apprenons avec plaisir qu'au mois d'octobre prochain, S. A. R. le prince d'Orange honorera cette province de sa présence et visitera les fortresses et les travaux de fortification sur les deux rives de l'Escaut.

« La frégate de la marine royale la *Meuse*, capitaine Ariens, à bord de laquelle se trouve S. A. R. le prince Henri, troisième fils du prince d'Orange, et aspirant de marine, est attendu de retour dans la mère-patrie pour la fin d'octobre ou au commencement de novembre. On croit savoir que le prince Henri fera, l'année prochaine, un voyage dans nos possessions des Indes-Orientales.

— On écrit de Paris: « Il y aura seulement 15 millions de 5 pour cent hollandais d'émis sur la place. Un de nos principaux banquiers se rendra à La Haye, pour obtenir l'adhésion du gouvernement hollandais. »

— On lit ce qui suit dans un journal de Paris: « Une des dernières représentations de Mme. Malibran à Milan a donné lieu à un fait inouï dans les fastes du théâtre. Elle chantait la *Norma*; pendant le premier acte, elle avait été rappelée seize fois, ce qui, d'après les usages italiens, dépasse même l'apogée des plus grands succès. Quand elle reparut au second acte, on ne se borna plus à des salves d'applaudissements; c'était une véritable tempête, un de ces terribles ouragans de l'Océan dérisoirement surnommé Pacifique. Trépignements de pieds, hurlements de braves, ce tumulte de toute espèce se prolongea si long temps, que le chef de la police, qui se trouvait dans la salle, crut nécessaire de rétablir enfin le calme. Vains efforts! depuis plus d'un quart d'heure, il n'y avait plus d'autre spectacle que celui qui était donné par les spectateurs eux-mêmes.

« L'autorité supérieure intervint alors, et le principal magistrat de la ville, après avoir, non sans peine, obtenu un instant de silence, déclara que si l'on ne suspendait des manifestations trop bruyantes, il se croyait obligé de faire évacuer la salle, parce qu'il ne pourrait plus répondre de sa solidité. » Ce fut là le seul moyen de mettre un frein à l'enthousiasme du public. C'est peut-être la première fois qu'on ait empêché d'applaudir un artiste par mesure de sûreté.

— Le Paganini mort du choléra à Gènes le 26 du mois dernier est un docteur, grand amateur de musique et possesseur d'une immense fortune. Il laisse en effet plus de huit millions, tandis que le célèbre Paganini, le Paganini de la quatrième corde, n'a épargné, assure-t-on, et ne possède qu'environ la moitié de cette fortune. (Artiste.)

— On écrit de Munich, le 20 septembre: « Il est décidé maintenant que le duc Maximilien de Leuchtenberg n'épousera pas la reine Dona Maria. Une rupture aurait eu lieu entre l'impératrice douairière, M^{me} Amélie, et sa fille la reine, ce qui aurait déterminé la première à quitter le Portugal à tout jamais, et à venir résider à Munich. »

— Un mode de censure très efficace a été adopté dans la Virginie pour empêcher la publicité des journaux ou autres écrits en faveur de l'abolition de l'esclavage. Les directeurs des postes aux lettres ont mission d'enlever les bandes et de vérifier si, parmi les journaux ou pamphlets expédiés, il y en a qui osent élever la voix contre l'esclavage. La moindre allusion constitue le crime que l'on veut punir. Journaux pamphlets qui la contiennent sont immédiatement livrés aux flammes.

— Les quatre publications que nous annonçons aujourd'hui dont trois déjà anciennes, continuant à mériter la bienveillance du public, paraissent toutes sous la direction de M. Juin d'Alas, dont le nom est un sûr garant du mérite de la rédaction; nous nous faisons un vrai plaisir de les recommander à nos lecteurs, bien sûrs qu'ils nous en saurons gré. *L'Interprète des Langues* est un journal avec lequel on peut apprendre sans maître l'anglais, l'allemand, le français, l'espagnol et l'italien.

— Le *Répertoire des Prédicateurs modernes* est indispensable à tous les ecclésiastiques.

— *L'Époque* doit être classé parmi les meilleurs recueils littéraires.

— Le *Voyageur* est un ouvrage à mettre entre les mains de tous les enfants.

RÉGENCE DE LIÈGE. — Instruction publique.

La rentrée des classes dans les quatre écoles communales de garçons, dans les deux écoles de filles et dans les écoles gardiennes aura lieu lundi prochain, 5 octobre.

Les personnes qui veulent y faire admettre leurs enfants peuvent se présenter avec eux aux locaux respectifs des écoles.

L'école du soir s'ouvrira le 9, à sept heures.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 1^{er} octobre.

Naissances : 3 garçons, 4 filles.
Décès : 4 garçons, 2 filles, 4 femmes, savoir : Marie Elisabeth Demarteau, âgée de 80 ans, sans profession, faubourg Sainte-Marguerite veuve de Médard Piron. — Elisabeth Gobert âgée de 66 ans, marchande, derrière Saint-Pholien. — Anne Josephine Rulkin âgée de 44 ans, repasseuse, rue du Grand Henri, épouse de Jean Joseph Wathien. — Marie Catherine Josephine Forgeur, âgée de 44 ans, propriétaire, rue Lulai des Jésuites, épouse de François Roch Houssard.

ANNONCES.

NOUVEAUX STOCKFICHES détrempés à la manière de Bruxelles ANCHOIS idem, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont.

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain Pont

F. HARDY a reçu **HUITRES** anglaises et ANCHOIS nouveaux

VENTE DE PARTS DE HOULLÈRE.

LUNDI 19 OCTOBRE 1835, à 10 heures du matin, le notaire DELEXHY VENDRA aux ENCHÈRES en quatre lots, en son étude, rue Saint-Séverin n° 573, à Liège. **QUATRE TRENTE DEUXIÈMES PARTS** dans le beau charbonnage des six bonniers à Serain sur Meuse.

Cette houillère munie d'une forte machine à épuisement, d'une autre à rotation et d'un fort mobilier possède de puissantes couches dont le charbon a toujours été employé avec succès à activer les usines.

Sa proximité de la Meuse, et de plusieurs grands établissements industriels, assure à ses produits un écoulement toujours certain.

Les amateurs peuvent s'adresser au directeur de la houillère pour obtenir tous les renseignements désirables et audit notaire DELEXHY pour voir les conditions de la VENTE. 312

L'INTERPRÈTE,
OU LE

MAITRE DE LANGUES MODERNES,
JOURNAL ANGLAIS, ALLEMAND, FRANÇAIS, ESPAGNOL ET ITALIEN.
A L'AIDE DUQUEL ON PEUT APPRENDRE CES CINQ LANGUES.
 CE JOURNAL EST RÉDIGÉ

Par des hommes de lettres anglais, français, allemands, espagnols et italiens.
SUJETS. — Principes constitutifs des cinq langues. — Thèmes et versions en mot à mot. — Les plus beaux morceaux des meilleurs auteurs chez les cinq peuples, donnés pour modèles aux souscripteurs. — Les plus beaux traits, avec les dates, de l'histoire des cinq peuples, dans les cinq langues.
M. JUIN D'ALLAS, connu par des ouvrages estimés, directeur.
Prix : un an, 10 francs pour Paris, 12 francs pour la province, 14 francs pour toute la Belgique.
 Un numéro par mois, de 80 colonnes, équivalant à 80 pages par mois.
 On s'abonne à Paris, rue Pierre-Sarrasin, n° 2, près de l'École de Médecine, et à Bruxelles à la librairie moderne Montagne de la Cour, n° 2, et à son dépôt, rue de l'Évêque, n° 40.
 On ne s'abonne pas moins d'un an (Affranchir.)
 Cette souscription concourt aux primes de fr. 200, 300 et 500 de la librairie moderne.

LE REPERTOIRE CATHOLIQUE

DES PRÉDICATEURS MODERNES
 Contenant : 1^o Sermons de M. le cardinal de la Luzerne; de M. l'évêque de Strasbourg; 2^o un cours de Prônes et Discours familiers sur les articles du Symbole et les commandemens de Dieu, etc.
LE TOUT INEDIT. — L'ABBE JUIN D'ALLAS, EDITEUR.
 Cinq livraisons par mois dans un seul envoi. Quarante quatre livraisons sont en vente. — On souscrit rue Pierre-Sarrasin, n° 2, près l'École de Médecine. — Un an, 14 francs 40 c.; six mois, 7 fr. 20 c. — Six livraisons gratis aux souscripteurs de l'année. (Affranchir.) Pour la Belgique franco 17 fr. par an ou 8 fr. 50 pour six mois. — On souscrit à la Librairie Moderne, Montagne de la Cour, n° 2, et à son dépôt, rue de l'Évêque, n° 40. Cette souscription concourt aux primes de 200, 300 et 500 francs de la Librairie Moderne.

L'EPOQUE,

OU
LES SOIRÉES EUROPEENNES.
SCIENCES, LITTÉRATURE, HISTOIRE, ARTS, VOYAGES, LÉGENDES, FAITS CURIEUX, ETC., ETC.

Les six premières livraisons sont en vente au bureau, elles contiennent ce qu'il y a de plus curieux dans la littérature actuelle de l'Europe. — L'EPOQUE est la plus forte de toutes les revues qui paraissent, et la moins chère. — Les principaux rédacteurs sont : MM. de Lamartine, le comte de Corberon, J.-A. Juin d'Allas, le comte de Villiers, et MM. Anguis et de Golbery, députés et plusieurs membres de l'Académie de Berlin et des sociétés savantes d'Allemagne, d'Angleterre, etc.

L'EPOQUE paraît une fois le mois par série de 200 pages environ, équivalant, par la grandeur des pages à un volume de 500 pages. — L'EPOQUE peut tenir lieu de tous les ouvrages qui paraissent elle donne des citations de ce qu'ils ont de plus remarquable, analyse le reste. — On souscrit à Paris, rue Pierre-Sarrasin, n° 2, près l'École de Médecine, et à Bruxelles à la Librairie Moderne, Montagne de la Cour, n° 2, et à son dépôt, rue de l'Évêque, n° 40. Le prix de L'EPOQUE est à un an, 30 fr. pour Paris; 35 fr. pour la province; 45 fr. pour toute la Belgique. (Affranchir.) Pour six mois 16-18 et 24 francs.

Cette souscription concourt aux primes de 200, 300 et 500 de la Librairie Moderne.

LE VOYAGEUR,

OU
LECTURES CHOISIES SUR TOUTES SORTES DE SUJETS.
 Une livraison par semaine, contenant 63,840 lettres, équivalant à plus de 50 pages d'un in-8^o ordinaire; de sorte que les 52 livraisons de l'année contiendront autant de matières que six forts volumes. A la suite de chaque livraison on trouve un chapitre de nouvelles littéraires, scientifiques et religieuses. 2^o Le bulletin des annonces pour la librairie. On souscrit à Paris, rue Pierre-Sarrasin, n° 2, près l'École de Médecine, et à Bruxelles, à la LIBRAIRIE MODERNE, Montagne de la Cour, n° 2, et à son dépôt, rue de l'Évêque, n° 40. Prix : un an, pour la France; 10 fr., et 12 francs franco pour toute la Belgique.
 Cette souscription concourt aux primes de fr. 200, 300 et 500 de la LIBRAIRIE MODERNE.

VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN POUR BATIR.

JEUDI 29 OCTOBRE 1835, à 9 heures du matin, au bureau de la recette dans les cloîtres de l'église Saint-Jean-Evangeliste à Liège, MM. les marguilliers de ladite église, autorisés à cet effet, feront précéder par le ministère de M^e DELEXHY, notaire, à la VENTE aux enchères de 641 mètres 31 centimètres de TERRAIN en 5 lots, longeant la nouvelle rue, qui prolonge celle de St-Adalbert jusqu'à la place St-Jean-en-Il.

Les parcelles sont distribuées de manière à pouvoir y bâtir de grandes et commodes maisons.

La position de cette nouvelle rue, au centre de la ville, derrière la salle de Spectacle, rend ces terrains fort précieux et ils acquerront une augmentation de valeur par le percement de la rue, qui liera le quartier de l'île au quai de la Souvenière.

S'adresser, pour voir le cahier des charges, à M. Deschamps, cloîtres St-Jean, ou au notaire DELEXHY, rue St-Séverin, dépositaire du plan figuratif. 313

ON DEMANDE UNE DEMOISELLE DE BOUTIQUE, payant sa table, pour un commerce d'annage et de nouveautés. S'adresser n° 32, sur le Pont-d'Ille.

COURS COMPLET DE PAYSAGE, par THENOT, ouvrage grand 4^o, expliqué par les principes de la Perspective; quinze livraisons formées chacune de quatre planches avec texte explicatif. Prix, 1 fr. 75 c. la livraison.

Tout l'ouvrage sera terminé le 20 novembre de cette année. On souscrit chez l'auteur, Place des Victoires, 6, à Paris, et au bureau de ce journal.

UNE SERVANTE peut se présenter, faubourg St-Gilles, n° 276.

BOURSES.

LONDRES, LE 29 SEPTEMBRE.

3 p. c. consolidés.	90 3/4	Escompte.	00 0/0
Belg. em 1832 C. D.	101 3/4	Différées.	48 1/2
Holl. dette active.	54 0/0	Passives.	43 0/0
Id. 5 p. c.	000 0/0	Russie.	000 0/0
Portugais 5 p. c.	87 3/4	Bésil, emp. 1824.	87 1/2
Id. 3 p. c.	00 0/0	Mexicains, 5 p. c.	00 0/0
Espagne cortés.	43 7/8	Colomb	33 0/0

PARIS, LE 30 SEPTEMBRE.

FONDS PUBLICS.	COURS PRÉCÉDENT.	COURS DU JOUR.
Cinq pour cent, comptant.	108 05	108 10
" fin courant.	108 05	000 00
Trois pour cent, comptant.	80 85	81 00
" fin courant.	80 85	00 00
Naples. Cert. Falc. compt.	98 50	00 00
" fin courant.	98 45	00 00
Espagne. Empr. royal, compt.	32 0/0	31 0/0
" fin cour.	00 00	00 00
" Rente perp. 5 p. c. compt.	31 0/0	31 1/4
" fin cour.	00 0/0	00 0/0
" 3 p. c. compt.	19 1/2	00 0/0
" fin cour.	00 0/0	00 0/0
" Cortés, compt.	32 0/0	30 1/2
" fin cour.	00 0/0	00 00
Coupons cortés.	48 5/8	47 1/2
Dette différée.	43 0/0	43 1/4
Emprunt Guebhard.	39 1/2	39 5/8
Rome. Rs. 5 p. c. comp.	102 3/4	000 0/0
" fin courant.	000 0/0	000 0/0
Belgique. Empr. 1834, compt.	103 1/2	103 1/2
" fin cour.	00 0/0	000 0/0
Banque de Belgique.	000 0/0	000 0/0

AMSTERDAM, LE 30 SEPTEMBRE.

Dette active.	54 3/4	Rente française.	80 7/8
" différée.	44 1/16	Métalliques.	99 1/2
Billet de chance.	24 9/16	Russie, H. et C.	104 0/0
Syndic. d'amor.	94 5/8	Esp. rente perp.	00 0/0
" 3 1/2.	79 1/4	Naples fauconnet.	92 5/8
Soc. de comm.	114 0/0	Bresiliens.	00 0/0

ANVERS, LE 1^{er} OCTOBRE.

CHANGES.

	COURTS JOURS	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	3/8 0/0 perte		
Rotterdam.	5/8 0/0 perte		
Paris p ^r fr. 100.	fl. 47 3/8	fl. 47	A 7/8
Lond. p ^r Estr.	fl. 12 13 3/4	fl. 12 06 1/4	P
Hamb. p ^r 40 MB	35 5/16	A 35 1/8	A 35 0/00 A
Bruxelles.	1/4 0/0 p.		
Gand.	1/4 0/0 p.		

FONDS PUBLICS.

VILLE	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
D'ANVERS.			" fl. 500		151
Dette act.	5	104 3/4	BRESIL		
" diff.	43		E. à L. 1824		86 0/0
BELGIQUE.			ESPAGNE.	5	2/0
Emp. 48 m.	5	101	R. P. à Am	5	29 287 829 1/8
A. B. 1835.			Emp. 1834.		28 37 3/4 38 1/4
Ac de la B.			Dette diff.		12 1/2
HOLLANDE.	2 1/2		Cortés à P.		27 1/4 26 3/4 27
Dette act.	4 1/2		" à L.		
Rte remb.	2 1/2	88 1/4 A et 99	" à L.		
AUTRICHE.			" à L.		
Métalliq.	5	102 3/4	" à L.		
Lots fl. 100.		254	Cert. Falc.	5	92 0/0
" fl. 250.	4	418	STAT-ROM.		
" fl. 500.	4	703	Levée 1832	5	101 et A
POLOGNE.			" An. 1834	5	
Lots fl. 300		122 0/0 P			

BRUXELLES, LE 1^{er} OCTOBRE.

Em. R., fin ct.	100 3/4 A	Naples.	91 1/2
" 1 ^{er} moi. 000 0/0 dt 1		Rome.	101 0/0
Dette active.	53 1/4 P	Bres. Rothsc.	85 3/4
E. de 1832.	97 3/4 P	R. Ardo. 1835.	39 0/0
Act. Soc. Gén.	815 0/0	Empr. Guebh.	30 0/0
S. de c. de cyr.	128 A	P. à Amst.	29 A 1/4
Banq. de Belg.	110 1/2 P	Fin cour.	29 1/4
S. du c. de S. O.	111 0/0	D. différée.	43 0/0
S. Hauts Four.	113 0/0 A	Cortés à Par.	00 0/0
Banq. fone	97 5/8 P	" à Londr.	27 0/0
S. du Cha. Flenu.	111 1/2	Coup. Cortés.	00 0/0
Gal-Rus. ad. Br.	49 0/0		
Dette act. H. Il.	54 0/0 A		
Syndi. d'amorli.	00 0/0		
Losr. av. coup.	99 0/0 P		
" inscript.	102 5/8 A		
Métalliques.	102 3/4		

CHANGES.

Amsterdam.	0/0 0/0
Londres ct.	00 00 0/0
" 2 mois.	00 00 0/0
Paris.	0/0 av.

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 1^{er} OCTOBRE.

3 navires, venant de Rio-Janéiro et Londres, chargés de divers marchandises.

VIENNE, LE 22 SEPTEMBRE.

Métalliques, 102 1/4 0. — Actions de la banque 1327.

D'après l'arrêté ministériel du 28 septembre, les droits d'entrée pour le Froment et pour le Seigle sont comme suit, savoir : Froment, fr. 75 les 1,000 kilogrammes, Seigle, fr. 37 50 les 1,000 kilogrammes.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège